



KPMG S.A.
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS10629
85016 La Roche sur Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Puy du Fou Espérance
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2020

Puy du Fou Espérance
Le Puy du Fou - CS 70025 - 85590 Les Epesses

Ce rapport contient 16 pages

Référence : JM - MC



KPMG S.A.
14 rue Montesquieu
ZAC du Moulin Rouge
CS10629
85016 La Roche sur Yon Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 51 09 83 00
Télécopie : +33 (0)2 51 62 72 37
Site internet : www.kpmg.fr

Puy du Fou Espérance

Siège social : Le Puy du Fou - CS 70025 - 85590 Les Epesses

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Au conseil d'administration du fonds de dotation Puy du Fou Espérance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Puy du Fou Espérance relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotations à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche sur Yon, le 17 mars 2021

KPMG S.A.



Jacques Maurille
Associé

Bilan Actif

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Edition du 09/12/20

Devise d'édition EURO

PUY DU FOU ESPERANCE

	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	383 258		383 258	383 258
Autres				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	383 258		383 258	383 258
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	1 644		1 644	
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	26 130		26 130	23 073
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	27 774		27 774	23 073
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	411 032		411 032	406 332
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an		(3) Dont à moins d'un an
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

PUY DU FOU ESPERANCE

Période du 01/10/19 au 30/09/20

Edition du 09/12/20

Devise d'édition EURO

	Net (N) 30/09/2020	Net (N-1) 30/09/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	100	100
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	395 453	397 077
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(1 185)	(1 624)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	394 368	395 553
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources	14 259	8 422
TOTAL III FONDS DEDIES	14 259	8 422
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 400	2 350
Dettes fiscales et sociales	5	7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	2 405	2 357
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	411 032	406 332
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	2 405
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

Période du 01/10/19 au 30/09/20
 Edition du 09/12/20
 Devise d'édition EURO

PUY DU FOU ESPERANCE

	30/09/2020	30/09/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]		
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation		
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
- Cotisations		
- Autres produits	7 012	34 116
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	7 012	34 116
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	2 376	27 340
- Impôts, taxes et versements assimilés		
- Salaires et traitements		
- Charges sociales		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges		
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	2 376	27 340
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 636	6 776
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	21	28
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	21	28
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	21	28

Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/10/19 au 30/09/20
 Edition du 09/12/20
 Devise d'édition EURO

PUY DU FOU ESPERANCE

	30/09/2020	30/09/2019
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	4 657	6 804
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)	5	7
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	5 837	8 422
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	7 033	34 144
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	8 218	35 768
EXCEDENT OU DEFICIT	(1 185)	(1 624)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 30/09/2020

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

I.1 EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, nous avons reçu des dons affectés à la construction d'une chapelle-reliquaire.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03, le cas échéant modifié par les règlements ANC 2015-06 et ANC 2016-07, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

III.1 - BILAN ACTIF

III.1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES – MOUVEMENTS PRINCIPAUX

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

(en €)	Valeur début d'exercice	Augmen- tation	Diminu- tion	Valeur fin d'exercice
Immobilisations corporelles	383 258			383 258
Total immob. Corporelles	383 258			383 258

III.1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS POUR DEPRECIATION

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Anneau de Jeanne d'Arc	Néant	Néant

III.1.3 - ACTIF CIRCULANT - CLASSEMENT PAR ECHEANCE

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commande	1 644	1 644	
Créances clients et comptes rattachés			
Autres			
Disponibilités	26 130	26 130	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	27 774	27 774	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

III.2 - BILAN PASSIF

III.2.1 – FONDS ASSOCIATIF

Libellé	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Valeur du patrimoine intégré				-
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise	100			100
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				-
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				-
Réserves				-
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves				-

III.2.2 – DONS MANUELS, LEGS ET DONATIONS AFFECTEES

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Ressources		A	B		
Dons manuels		8 422		5 837	14 259
Legs et donations					
TOTAL		8 422		5 837	14 259

III.2.3 – ETAT DES DETTES

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		à moins d'1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 400	2 400		
Dettes fiscales et sociales	5	5		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 405	2 405		

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

IV.1 - VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

La répartition des produits d'exploitation se ventile ainsi :

- Ressources propres (Cotisation, prestations de services...) :	
- Dons manuels non affectés :	1 175 €
- Dons manuels affectés :	5 837 €
- Subventions :	
- Produits de la tarification :	
- Versements :	
 TOTAL :	<hr/> 7 012 €

IV.2 - VENTILATION DE L'FFECTIF

Aucun salarié.

V - ENGAGEMENTS

V.1 - ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant

V.2 - INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS

Néant